

ARRÊTÉ DU CONSEIL COMMUNAL CONCERNANT LES DICASTÈRES ET LES COMMISSIONS



LE CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu le règlement général de la commune de Val-de-Travers, du 17 mai 2021 ;

sur la proposition du chef du dicastère de l'administration, de l'économie et de la protection de la population,

arrête :

Article premier : ¹Lors de sa séance du 3 juillet 2024, le Conseil communal a déterminé les dicastères et leur répartition comme suit :

Dicastère	Abréviation	Responsable	Suppléant
Administration, économie et protection de la population	DAEPP	Benoît Simon-Vermot	Malo Bortolini
Personnel, jeunesse et enseignement	DPJE	Malo Bortolini	Sarah Fuchs-Rota
Cohésion sociale, santé, culture et sports	DCSCS	Sarah Fuchs-Rota	Yann Klauser
Infrastructures	DI	Yann Klauser	Eric Sivignon
Territoire, énergie et mobilité	DTEM	Eric Sivignon	Benoît Simon-Vermot

²Lors de cette même séance, le Conseil communal a arrêté les abréviations des commissions comme suit :

Commission	Abréviation
Attribution des terres agricoles	CATA
Bâtiments	CBAT
Conseil d'établissement scolaire	CES
Crèche et accueil parascolaire	CCRAP
Culturelle	CCULT
espaceVAL et piscine des Combes	CEVPC
Gestion et finances	CGF
Naturalisations et agrégations	CNAT

Parlement des jeunes	CPJ
Police du feu	CPF
Questions agricoles	CQA
Règlements	CREGL
Salubrité publique	CSP
Travaux publics	CTP
Urbanisme, énergie et développement durable	CUEDD

Article 2 : ¹Le présent arrêté abroge l'arrêté du Conseil communal relatif aux abréviations des dicastères et commissions, du 31 janvier 2024.

²Il entre immédiatement en vigueur.

Val-de-Travers, le 3 juillet 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
LE PRÉSIDENT : LE CHANCELIER :

Eric Sivignon

Christian Reber